

# Ensemble économisons l'énergie

**Plan de sobriété énergétique**

**Point presse – 10 novembre 2022**

## Préambule

Aujourd'hui, la crise climatique est au cœur de toutes les préoccupations et encore plus cet été, au regard des conséquences désastreuses sur la nature et les ressources disponibles.

Depuis cet été, la "sobriété" est très en vogue. Fin août, les tarifs de l'énergie ont atteint des niveaux records.

Bien que nouveau, ce terme de sobriété ne doit cependant pas effrayer, car la majorité des collectivités font déjà de la sobriété et ce depuis de nombreuses années : en travaillant sur l'isolation des bâtiments, l'éclairage public, les circuits courts, la mobilité douce, l'achat durable, la sensibilisation des usagers... En effet, la commune de Mauléon est investie dans cette démarche depuis 2009 et a récemment validé son AGENDA 2030 (plan d'actions validé en février 2022).

Dans le contexte actuel, la Municipalité a décidé d'aller plus loin et a développé un plan d'actions plus ambitieux nommé « **Ensemble économisons l'énergie** ».

Notre parc immobilier compte plus de 100 bâtiments et 68 postes d'éclairage public. Le budget de la collectivité alloué au chauffage et à l'éclairage s'élève annuellement à 220 000€. Ce dernier devrait augmenter d'environ 150 % dès cette année et tripler à partir de 2023.

Malgré ce contexte difficile et pour ne pas pénaliser le pouvoir d'achat des ménages, l'équipe municipale a fait le choix de ne pas augmenter la pression fiscale ce qui nous oblige à accélérer les investissements en matière de rénovation énergétique, à revoir certaines de nos pratiques et à développer une véritable politique de sensibilisation auprès de l'ensemble des usagers. Elus, agents et partenaires sont mobilisés sur le sujet depuis plusieurs semaines et travaillent activement en ce sens.

**Ces mesures viennent s'inscrivent aux objectifs de l'AGENDA 2030 de Mauléon où 100 actions en faveur du développement durable ont été validées en Conseil Municipal en février dernier (Défi 2 → Améliorer les performances énergétiques de nos bâtiments).**

## « Ensemble économisons l'énergie »

### ↳ Bâtiments communaux

#### ○ **Des investissements en cours pour répondre aux enjeux**

La Commune de Mauléon entreprend actuellement plusieurs chantiers d'ampleur de rénovation énergétique.

A titre d'exemples :

- Ilot du Renard : accueil d'un restaurant en rez-de-chaussée et logements conventionnés à l'étage – Début des travaux septembre 2023
- 34 Grand'Rue : cellule commerciale en rez-de-chaussée et logement à l'étage – Début des travaux 1<sup>er</sup> trimestre 2023
- 62 Grand'Rue : cellule commerciale en rez-de-chaussée et 2 habitats jeunes à l'étage – Début des travaux 1<sup>er</sup> trimestre 2023
- 5 Place du Château : accueil du CIVAM – Travaux en cours
- Salles omnisports à Mauléon ville (Ste Anne) et Saint-Aubin de Baubigné : rénovation et restructuration

Dans cette continuité, et en parallèle, un travail fastidieux a été réalisé par les services de la Ville pour répondre aux obligations réglementaires du décret Tertiaire. La première échéance du décret Tertiaire obligeait les acteurs publics et privés à saisir dans la plateforme Operat<sup>1</sup> les données de consommation énergétique de tous leurs bâtiments tertiaires de plus de 1000m<sup>2</sup>. Le niveau de consommation en énergie finale devra alors être réduit de 40 % en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050 par rapport à une consommation de référence qui ne peut être antérieure à l'année 2010.

#### ○ **Actions mises en œuvre à court et moyen terme à Mauléon – Interventions programmées prioritairement dans les bâtiments les plus énergivores**

#### **De manière générale**

- ✓ Elaboration d'un schéma directeur immobilier recensant l'ensemble des opérations à mener sur notre parc ;
- ✓ Mise en place d'un tableau de gestion du patrimoine bâti qui permettra de suivre les efforts de réduction de la consommation énergétique des bâtiments et de définir des ajustements de gestion si une baisse des consommations n'est pas observée ;
- ✓ Généraliser, quand cela est possible, les systèmes de programmation automatique ;
- ✓ Uniformiser la température du chauffage dans nos bâtiments.
  
- ✓ Décaler de 15 jours le début et la fin de la période de chauffe (quand cela est possible et quand la température extérieure le permet) et mettre le chauffage hors gel en période d'inoccupation des locaux (écoles notamment pendant les périodes de vacances).

---

<sup>1</sup> Plateforme de recueil et de suivi des consommations d'énergie du secteur tertiaire

- ✓ Suivi des consommations électriques en temps réel grâce à la plateforme LINKY.

### **Salles omnisports**

- ✓ Réduction des plages horaires d'utilisation des salles omnisports jusqu'à 22h30 max. ;
- ✓ Remplacement de l'éclairage de la salle Pierre Martin par des LED ;
- ✓ T° max 15°C.

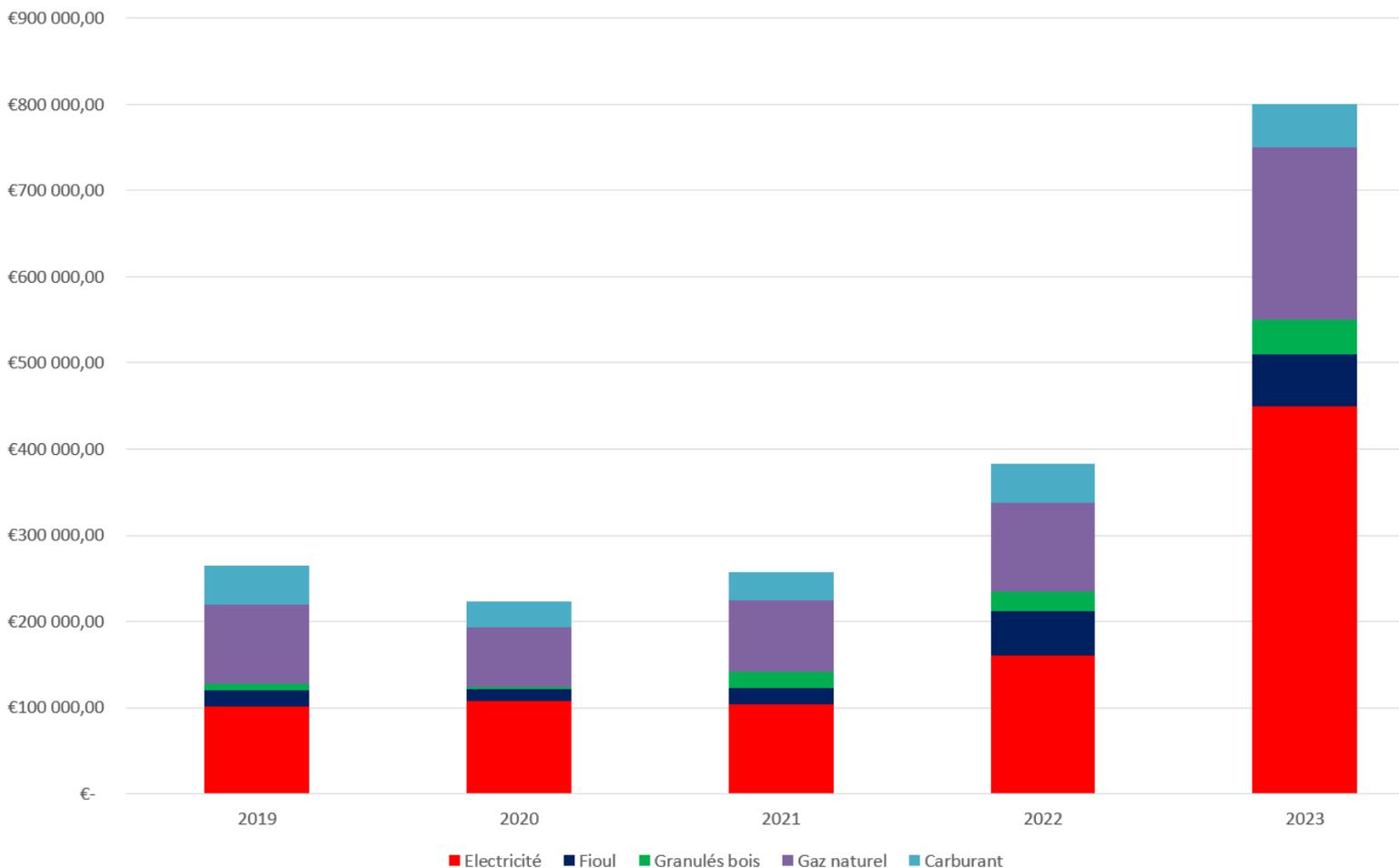
### **Locaux dédiés à la petite enfance**

- ✓ T° max 20°C.

### **Locaux administratifs, culturels et de loisirs**

- ✓ T° max 19°C ;
- ✓ Baisser la température la nuit à 16 °C et à 8 °C degrés lorsque le bâtiment est fermé plus de trois jours.

## **Evolution du coût de l'énergie**



## ↳ Eclairage public

Mauléon est engagée depuis de nombreuses années dans un programme de maîtrise des consommations d'énergie et notamment de l'éclairage public qui s'appuie sur des ajustements des heures d'éclairement et sur la modernisation des matériels utilisés.

Le label « Villes et Villages Étoilés », animé par l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN) a valorisé ces efforts en 2021 en attribuant à Mauléon 2 étoiles au titre des « Villes et Villages Étoilés ».

Également, et ce depuis 3 exercices budgétaires, l'enveloppe allouée à l'éclairage public n'a cessé d'augmenter : 20 000€ en 2020, 50 000€ en 2021 pour atteindre 70 000€ en 2022.

Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du maire, qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes. D'après les retours d'expériences similaires menées dans un certain nombre de communes, il apparaît que l'extinction nocturne de l'éclairage public n'a pas d'incidence notable : à certaines heures et certains endroits, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue.

Dès le printemps dernier, la commune a réduit une nouvelle fois les plages horaires de fonctionnement de l'éclairage public. A cette occasion, l'ensemble des abonnements ont été revus pour réduire la puissance souscrite. Cependant, afin d'anticiper les hausses tarifaires importantes en matière d'électricité plusieurs scénarii ont été élaborés pour poursuivre les efforts.

En Conseil Municipal le 7 novembre dernier, les élus ont validé de nouvelles règles d'éclairage à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2022 :

- Secteurs situés en circuit temporaire court  
Mode de fonctionnement : horloge astronomique  
Plage horaire de coupure en semaine : de 21h00 à 6h30  
Plage horaire de coupure le week-end : de 21h00 à 7h30  
Période d'extinction complète durant l'année : du 02 mai au 29 août
  
- Secteurs situés en circuit temporaire long  
Mode de fonctionnement : horloge astronomique  
Plage horaire de coupure en semaine : de 23h00 à 6h30  
Plage horaire de coupure le week-end : de 23h00 à 7h30 ;

Enfin, à l'occasion des fêtes de fin d'année, les élus ont également décidé de revoir les décorations de Noël en recentrant les illuminations dans les cœurs de bourg et en privilégiant les scénettes.

## Etat actuel de l'éclairage public à Mauléon

Puissance totale référencée (KW)*	128,021
Nombre de lampes SHP	1034
Nombre de lampes BF	<b>97</b>
Nombre de lampes Iodure	14
Nombre de lampes LED	347
Nombre de lampes CosmoWhite	8
Nombre de lampes Fluocompacte	4
<b>TOTAL POINTS LUMINEUX</b>	1500
Puissance totale en semi-permanent (KW)*	20,362
Puissance totale en temporaire (KW)*	117,819

\*Hors éléments actifs (ballasts,...)

Mode astronomique C1 (T) :	6h30 à 22h00 (Coupure été comprise dans le calcul)
Mode astronomique C1 (T) Le samedi & dimanche :	7h30 à 22h00
Mode astronomique C2 (P) :	Coupure de 1h00 à 5h00
Coupure estivale	Du 02 mai au 29 aout sauf C2

### Simulation de l'impact sur le fonctionnement de l'éclairage – Extinction de 21h à 6h30 (coupure estivale)

ESTIMATION COÛT 2023 - SANS ACTION		ESTIMATION COÛT 2023 - OPTION RETENUE		Evolution
Puissance installée W	118000	Puissance installée W	118000	0,00%
Durée annuelle (h)	979	Durée annuelle (h)	444	-54,65%
Energie consommée (kWh)	114543	Energie consommée (kWh)	51948	-54,65%
Abonnement (€TTC)	19 375,45 €	Abonnement TTC	19 375,45 €	0,00%
Coût Energie (€TTC)	43 448,18 €	Coût Energie (€TTC)	19 704,79 €	-54,65%
<b>TOTAL FACTURE 2021 TTC</b>	<b>62 823,62 €</b>	<b>TOTAL FACTURE 2022 TTC</b>	<b>39 080,24 €</b>	<b>-37,79%</b>
		Economie annuelle € TTC	23 743,39 €	
		Gain kWh	62 595,00 €	

Estimation du coût au titre de l'année 2022 avec les tarifs en vigueur : 36 794 €<sup>2</sup>

<sup>2</sup> La présente simulation est réalisée à partir du bordereau de prix du marché SEALIA au 1er janvier 2023. Elle ne prend pas en compte l'augmentation complémentaire attendue dans le cadre du mécanisme ARENH. Nous connaissons le surcoût exact de l'électricité d'ici mi-décembre.

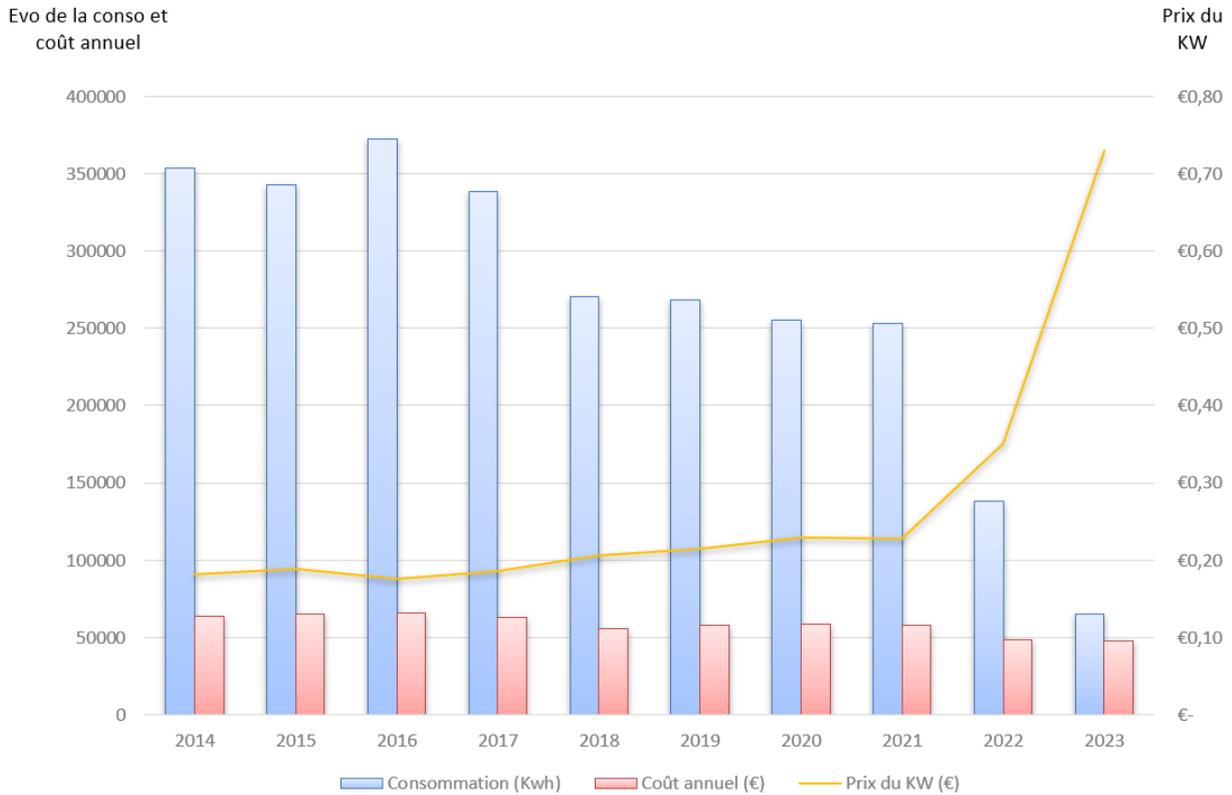
## Simulation de l'impact sur le fonctionnement de l'éclairage – Extinction de 23h à 6h30 – Toute l'année

ESTIMATION COÛT 2023 SANS ACTION	
Puissance installée W	20362
Durée annuelle (h)	2652
Energie consommée (kWh)	54000
Abonnement (€TTC)	3 371,99 €
Coût Energie (€TTC)	20 483,16 €
<b>SIMUL TARIF 2023 TTC</b>	<b>23 855,15 €</b>

ESTIMATION COÛT 2023 - OPTION RETENUE	
Puissance installée W	20362
Durée annuelle (h)	643
Energie consommée (kWh)	13093
Abonnement TTC	3 371,99 €
Coût Energie (€TTC)	4 966,32 €
<b>SIMUL TARIF 2023 TTC</b>	<b>8 338,31 €</b>
Economie annuelle € TTC	-15 516,84 €
Gain KWH	40907

Evo Av/Ap
0,00%
-75,75%
-75,75%
0,00%
-75,75%
-65,05%

## Pour mémoire : Historique du coût de fonctionnement du parc d'éclairage public depuis 2014



○ **Le développement des énergies renouvelables**

**Installation photovoltaïque en autoconsommation avec participation citoyenne sur les toitures de collectivités**

La loi de transition énergétique et la loi Energie-Climat visent à faciliter la participation directe des collectivités et des citoyens dans le financement des projets d'énergie renouvelable, ces projets étant qualifiés de « participatifs ». Ce nouveau modèle ouvre de formidables opportunités pour les territoires, pour lancer ou renforcer la dynamique locale de la transition énergétique.

Le CRER a créé la structure Démosol qui est un outil au service des collectivités souhaitant initier une participation citoyenne et un mode de financement innovant des projets photovoltaïques sur leurs bâtiments.

Démosol est une SAS regroupant les acteurs du territoire (Collectivités, citoyens, entreprises) voulant réaliser ensemble des installations photovoltaïques.

**FONCTIONNEMENT DE DÉMOSOL**



**AVEC LE SOUTIEN DE DEMOSOL**

la collectivité s'engage à mobiliser 30% de participation locale : Collectivité - citoyens - entreprises

Exemple de toiture photovoltaïque de 200 m<sup>2</sup>  
Investissement 45 000 € - participation locale 15 000 €



Exemple de toiture photovoltaïque de 500 m<sup>2</sup>  
Investissement 90 000€ - participation locale 30 000€



Pour poursuivre le développement d'installations photovoltaïques citoyennes avec Démosol et répondre au mieux aux demandes des collectivités, le CRER souhaite sélectionner et réaliser 10 installations photovoltaïques citoyennes en 2023.

Les deux sites - la résidence du chemin vert et l'école maternelle à Mauléon-ville - ont été retenus par le CRER dans le cadre de l'AMI DEMOSOL<sup>3</sup>.

En parallèle de ces deux sites, la Commune mène des études sur 8 autres bâtiments. Pour chaque projet de rénovation, il sera automatiquement étudié la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques.

○ **Sensibilisation de l'ensemble des acteurs « Ensemble économisons l'énergie »**

Ce plan d'actions s'accompagne également d'un volet sensibilisation aux écogestes mis en place pour limiter le gaspillage des ressources (électricité, chauffage, eau). Ces gestes de bon sens permettent au quotidien de réduire les consommations d'énergie dans les bâtiments municipaux en agissant prioritairement sur les pratiques et les usages de leurs occupants (les associations, les particuliers, les agents, les élus, les locataires...).

En effet, le comportement des usagers joue un rôle crucial dans les consommations d'énergie. Une nouvelle campagne de communication « **Ensemble Economisons l'Énergie** » est également lancée auprès des habitants.

Celle-ci s'accompagnera des outils suivants :

- ✓ Affichage dans les bâtiments, afin d'accompagner les usagers dans les bons gestes au quotidien ;
- ✓ Temps d'échanges et de sensibilisation auprès des agents ;
- ✓ Courriers aux utilisateurs (clubs sportifs, associations, établissements scolaires) rappelant les bonnes pratiques ;
- ✓ Mise à jour des contrats de location pour les particuliers rappelant les bonnes pratiques ;
- ✓ Actualité à la Une sur le site Internet présentant la démarche ;
- ✓ Série de messages Facebook présentant les messages forts, la démarche, les écogestes ;
- ✓ Des communiqués de presse réguliers pour présenter les nouvelles actions dans le cadre de ce plan.

---

<sup>3</sup> APPEL A MANIFESTATION D'INTERET Toitures photovoltaïques avec participation citoyenne sur les bâtiments des collectivités